

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2020-003

Le 3 février deux mil vingt

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS.

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

À la Mairie, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 3 février 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

PRESENTS : M. THIEN, M. BRAYER, Mme Edith LAFORET, M. GIRIN, Mme Colette LAFORET, M. MONNET, Mme BERTRAND, M. GRODZKI ; Mme VIVIER, M. DEVILLE, Mme PARIOT, M. KALFON, M. SENECAILLE, M. JOMAIN, Mme JONCHY, Mme RIVET, Mme MICHON, M. DI LUZIO, Mme SAVETIER, Mme BONIN RUET, M. WADBLED, Mme GIRAUD, Mme LACHIZE, M. DE SIGOYER, M. GIRARDOT, M. AGATHOCLEOUS.

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. GUILLOT (pouvoir à M. AGATHOCLEOUS)

SECRETARE : M. KALFON

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Objet : Attribution des subventions pour l'exercice 2020

La commune de Limas compte de nombreuses associations – sportives, culturelles, caritatives... - et un centre communal d'action sociale qui apporte des aides aux populations fragilisées et prend soin des anciens. La commune de Limas accorde également son soutien à la formation et une attention particulière aux Maisons Familiales et Rurales qui accueillent des Limassiens.

Il est proposé de maintenir le même niveau d'aide à l'ensemble des associations et d'ajuster la subvention allouée au CCAS en tenant compte du résultat 2019 et du besoin de financement pour 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2020, les subventions suivantes :

- Subvention au C.C.A.S. : 20 387.00 €
- Subventions aux associations : 32 210.00 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

ID : 069-216901157-20200203-DEL_2020_003-DE

ASSOCIATION	Rap	
Centre Communal d'Action Sociale de LIMAS		17 000,00 € 20 387,00 €
Association des Familles de LIMAS		100,00 € 100,00 €
Association de Fil en Aiguille de LIMAS		100,00 € 100,00 €
Société de Chasse de LIMAS		100,00 € 100,00 €
Boule Joyeuse de LIMAS		100,00 € 100,00 €
Atelier d'Arts Plastiques de LIMAS		100,00 € 100,00 €
Club de l'Amitié de LIMAS		100,00 € 100,00 €
Association Intersports LIMAS		100,00 € 100,00 €
Les Apprentis Comédiens – LIMAS		100,00 € 100,00 €
La Rose Noire		100,00 € 100,00 €
Chorale LIMAS'SONG		100,00 € 100,00 €
Limas Country Club		100,00 € 100,00 €
Moto club beaujolais		100,00 € 100,00 €
Club Pyramide		100,00 € 100,00 €
Sortons les mains		100,00 € 100,00 €
Questions pour un champion		100,00 € 100,00 €
Amicale des Employés Municipaux (subvention forfaitaire annuelle)		458,00 € 458,00 €
Amicale des employés municipaux (arbre de Noël + médailles du travail)		1 574,00 € 2 722,00 €
Sou des Ecoles de LIMAS		100,00 € 100,00 €
Monde Combattant de LIMAS		300,00 € 300,00 €
A.S LIMAS – Section Foot-Ball		3 050,00 € 3 050,00 €
A.S LIMAS – Section Hand-Ball		2 000,00 € 2 000,00 €
Association de Gestion des Instituts de Villefranche et sa Région (AGIVR)		500,00 € 500,00 €
L'Oasis – GLEIZE		200,00 € 200,00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale		80,00 € 80,00 €
Chambre des Métiers du Rhône		400,00 € 400,00 €
Secours Catholique – VILLEFRANCHE		350,00 € 350,00 €
Secours Populaire – VILLEFRANCHE		350,00 € 350,00 €
La Prévention Routière – LYON		80,00 € 80,00 €
Résidence Albert Dubure (Portage repas à domicile)		200,00 € 200,00 €
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Villefranche		200,00 € 200,00 €
Handisport Villefranche- Beaujolais		200,00 € 200,00 €
Coopérative scolaire école primaire		
. Classe transplantée élèves de CM 2 (202 €/élève)		14 357,00 € 14 691,00 €
. sorties scolaires élèves CP au CM1 (7,62€)		1 920,00 € 1 786,00 €

. Transport sortie scolaire CP		
Coopérative scolaire école maternelle		
. sorties scolaires 7,62€	1 318,00 €	1 273,00 €
Aide à Domicile de Villefranche (AMASIE)	1 000,00 €	1 000,00 €
Maison familiale de CHARENTAY	100,00 €	100,00 €
Maison Familiale Rurale de ST Romain de Popey	100,00 €	- €
Maison familiale rurale de BALAN	100,00 €	
Maison Familiale COUBLEVIE	100,00 €	100,00 €
Maison Familiale Rurale de la Dombes (Montluel)		100,00 €
Maison Familiale Rurale LA PALMA L'ARBRESLE	200,00 €	- €
Maison Familiale Rurale de VILLIE MORGON		
BTP CFA Ain BOURG EN BRESSE	100,00 €	- €
RASED (1 €/élève pour le fonctionnement)	498,00 €	470,00 €
TOTAL	48 335,00 €	52 597,00 €
TOTAL HORS CCAS		32 210,00 €

Vu ledit rapport,

Où l'avis favorable de la commission finances du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, pour l'exercice 2020, l'attribution des subventions, conformément au tableau de répartition ci-dessus.

Pour extrait conforme

Michel THIEN

Maire,

Vice-Président du Conseil Départemental.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE DU

05 FEV. 2020

